

Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental

Réf. : ST/GM/EJ/LP

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MONSIEUR CHRISTOPHE CASTANER
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
PLACE BEAUVAU
75008 PARIS

Bobigny, le 10 mai 2020

Monsieur le Ministre,

Vous le savez, la Seine-Saint-Denis a été durement touchée par la crise sanitaire et les effets économiques, sociaux et psychologiques du confinement. Malgré un contexte souvent plus difficile qu'ailleurs, les habitantes et les habitants du département ont suivi ces consignes de sécurité élémentaires pour leur protection et celle de leurs proches.

La prudence qu'impose aujourd'hui la période de sortie progressive du confinement, et notamment pour les fameuses « zones rouges » où le virus circule toujours, ne doivent pas nous empêcher d'adapter notre réponse aux situations locales.

Je pense ici tout particulièrement à nos huit parcs départementaux qui, dans un territoire essentiellement urbain et où les conditions de logement sont parfois difficiles, sont des poumons verts et populaires très appréciés par les séquano-dyonisiennes et les séquano-dyonisiens.

Comment justifier que ces 850 hectares d'espaces verts ouverts sur la ville restent inaccessibles quand les transports en commun, les entreprises, les commerces, les marchés,...vont fonctionner à nouveau ? Comment justifier, aussi, la réouverture des bois de Vincennes et de Boulogne à Paris ou du Parc de la Citadelle à Lille, tous situés en zone rouge, alors que nos parcs continueraient à être fermés ?

Les habitantes et les habitants de Seine-Saint-Denis demandent eux aussi à pouvoir bénéficier d'espaces pour se ressourcer, faire du sport ou tout simplement « souffler » après cette longue période de confinement tout en limitant la circulation du virus.

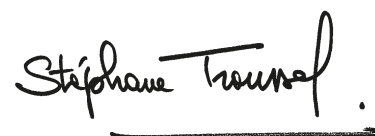
Dans un premier temps, le Département est prêt à aménager quatre de ses parcs pour permettre le retour des usagères et des usagers dès les prochains jours : Georges Valbon à La Courneuve (410 hectares), le Sausset à Aulnay-sous-Bois/Villepinte (200 hectares), la Poudrerie à Sevran (144 hectares) et Jean Moulin-Les Guilands à Montreuil/Bagnolet (44 hectares).

Nos parcs pourraient ainsi être réservés à des activités conformes aux règles nationales de distanciation physique et de sécurité sanitaire comme la marche à pied, la trottinette, le vélo ou le jogging. Les espaces collectifs continueraient à être inaccessibles comme les aires de jeux pour enfants, les barbecues ou les équipements sportifs tandis que les éco-gardes veilleront au respect des consignes de distanciation physique.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande, aux côtés de Bélaïde Bedreddine, vice-président du Conseil départemental à l'écologie urbaine, de permettre la réouverture progressive des parcs départementaux de Seine-Saint-Denis.

Je reste naturellement à votre disposition, ainsi que les élu.e.s départementaux.ales, pour travailler de concert à des modalités de réouverture de nos parcs au bénéfice des habitantes et des habitants de Seine-Saint-Denis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane Traunef.